REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS COMMUNE DE SAINTE-HONORINE-DU-FAY

SEANCE du 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Honorine du Fay, sous la Présidence de Colette LEGOUPIL, Maire (convocation du 6 avril 2018)

Étaient présents : Stéphane DELEARDE, Nelly EL RHAZ (à partir de 19h15), Françoise GOSSET, Françoise HOUDAN, Delphine LANDEMAINE, Christian LEREVEREND, Alain MAUGER, Nathalie OUTIN, Guy THOBIE, Alexandra TSAGOURIA.

Absents excusés: Stéphane NICAISE ayant donné pouvoir à Guy THOBIE, Fabienne BEAULIEU ayant donné procuration à Alain MAUGER, Pierre BEUST ayant donné pouvoir à Mme LEGOUPIL, Sébastien PERIDON, Nelly El RHAZ (jusqu'à 19h15).

Arrivée de Nelly El RHAZ à 19h15.

Nbre de conseillers en exercice : 15

Nbre de présents : 10 puis 11 Nbre de votants : 13 puis 14

Secrétaire de séance : Alexandra TSAGOURIA

En présence de Mme GAILLARD-PRETI, Trésorière, jusqu'au vote des budgets primitifs.

INFORMATIONS DIVERSES:

Logement du presbytère : La locataire quitte le logement le 16 juin prochain. A ce jour, plusieurs visites sont en cours ou programmées.

Renouvellement des canalisations d'eau potable : Les travaux ont démarré entre la déchetterie et le hameau de Longchamps.

Abri-bus du hameau de Longchamps : M. LEREVEREND indique qu'il y eu une visite sur place avec le chef de ligne des bus verts du Calvados. Il en résulte que, pour des raisons de sécurité, la commune devra déplacer le passage piéton derrière l'emplacement de l'arrêt actuel du bus, et que l'agence routière devra se charger de la mise en place de deux pré-signalisations ainsi que d'un marquage au sol en zig-zag.

Bornes incendie: M. LEREVEREND informe les membres du conseil municipal qu'un devis a été sollicité auprès de la SAUR, laquelle nous a adressé un devis d'un montant de 812.88 € TTC pour le contrôle visuel, la vérification du bon fonctionnement mécanique, le contrôle d'étanchéité du clapet de pied, le contrôle de la vanne de barrage et une mesure de débit sous 1 bar de pression avec remise de rapport. Celui-ci a été validé.

Ajout à l'ordre du jour : Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour :

- L'adhésion de la communauté de communes Vallées de l'orne et de l'Odon au SDEC Energie
- Contrat de maintenance du parc informatique de la mairie et de l'école

Ceci est accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

2018/CR3-25: AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018

Mme le Maire propose d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2017 à la section d'investissement du budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif de 2017 à la section d'investissement du budget de 2018, soit la somme de 187 737,37 € affectée au compte 1068.

2018/CR3-26: VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que celui-ci doit délibérer, comme chaque année, sur les taux des différentes taxes directes locales. Cependant, l'opération de fusion entre les 2 communautés de communes produisant ses effets sur le plan fiscal dès le 1^{er} janvier 2017, la fiscalité professionnelle n'est plus perçue par la commune mais par la communauté de communes. Pour l'année 2018, afin d'obtenir une neutralité du passage en Fiscalité Professionnelle Unique pour les communes, celle-ci nous reversera la fiscalité professionnelle perçue au titre d'attributions de compensations prévisionnelles, déduite du montant correspondant à l'évaluation des charges transférées (soit 13 402,27 €).

Arrivée de Mme EL RHAZ.

Selon l'état de notification 1259 de 2018, les taux actuels permettraient à la commune d'obtenir une recette de 297 563 €, contre 292 279 € recus l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et une abstention, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 2018, et de maintenir les taux des taxes directes locales de 2018 comme suit :

	Bases prévisionnelles	Taux d'imposition	Produits à taux
	d'imposition 2018	communaux 2018	constants
Taxe d'habitation	1 087 000	16,06	174 572
Taxe foncière (bâti)	640 700	16,06	102 896
Taxe foncière (non bâti)	57 300	35,07	20 095
Total			297 563

2018/CR3-27: VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Mme le Maire expose les critères sur lesquels la commission budget s'est basée pour l'attribution des subventions : animations de 2017 et projets pour l'année 2018, trésorerie, utilisation des équipements collectifs, leurs demandes, et pour les associations sportives, le nombre d'adhérents de la commune et hors commune. Madame le Maire propose de suivre l'avis de la commission budget réunie le 13/03/2018 et propose, compte-tenu que l'ICL, dans le cadre du jumelage prévoit d'emmener un groupe d'une vingtaine d'enfants de la commune en Allemagne, de modifier le montant de la subvention prévu en commission et de le porter à 250 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser au titre de l'année 2018 (à l'imputation 6574) les subventions aux associations de la manière suivante :

Associations	Montant en €	
ADMR	300	
Anciens combattants	100	
APE	500	
Côte 112	200	
Coopérative scolaire	2100	
Familles rurales	3600	
Fête au village- comité des fêtes	1800	
Comité des fêtes	450	
ICL	250	
Judo	500	
Sécurité routière	150	
Théâtre du Fay	150	
Club athlétisme Evrecy Aunay Villers	150	

TOTAL	10250
Divers	750
Inscription au BP 2018 c/ 6574	11 000

2018/CR3-28: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Mme le Maire présente le projet du budget primitif 2018, compte par compte, et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, dont le projet a été étudié lors de la commission budget du 13/03/2018. Conformément à la délibération précédemment votée, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est affecté au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2018. Mme le Maire précise qu'il est prévu un virement de 61 235 € vers le budget lotissement en investissement dépenses, au compte 276348.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter par chapitre, le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	791 935	791 935
INVESTISSEMENT	440 585	440 585
TOTAL	1 232 520	1 232 520

2018/CR3-29: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « LES JARDINS DE L'ERMITAGE »

Le budget annexe avait été créé par la délibération n°2017/CR3-20 du 28/03/2017.

Il s'agit cette année d'inscrire principalement l'achat des terrains et de la maison de l'Ermitage à l'EPFN ainsi que le terrain permettant de créer une sortie du lotissement vers la RD 36 à la société STVN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 12 voix pour et 2 abstentions, d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe « les jardins de l'Ermitage », les montants étant inscrits en hors taxes, budget qui s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	366 235,00	366 235,00
INVESTISSEMENT	366 235,00	366 235,00
TOTAL	732 470,00	732 470,00

2018/CR3-30 : REPORT DE L'ECHEANCE DE PAIEMENT A L'EPFN

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention qui lie la commune à l'EPFN afin de reporter à nouveau l'échéance de rachat de l'ensemble immobilier cadastré section AE n°s 174 et 175, sis rue des écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à signer un nouvel avenant avec l'EPFN pour le report jusqu'au 28/12/2018 de l'échéance de rachat de l'ensemble immobilier cadastré section AE n°s 174 et 175, sis rue des écoles.

QUESTIONS DIVERSES:

2018/CR3-31 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON AU SDEC ENERGIE

Par sa délibération en date du 25 janvier 2018, la communauté de communes a demandé son adhésion au SDEC Energie. Le SDEC Energie, Syndicat départemental d'énergies du Calvados, est un syndicat mixte fermé régi le code général des collectivités territoriales et ses statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016.

Il exerce une compétence fondatrice et fédératrice, l'électricité (article L. 2224-31 du CGCT et article 3.1 des statuts du SDEC Energie), et propose à ses adhérents des compétences à la carte (article 3.2 à 3.8 des statuts)

La communauté de communes souhaite adhérer au SDEC Energie à compter du 1er janvier 2019 pour transférer :

- 1) La compétence « Eclairage public » au titre de la compétence développement économique
 - a. Pour les zones d'activités communautaires
 - b. Pour les équipements sportifs
- 2) La compétence « Energies renouvelables »
 - a. Pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport située à Ste Honorine du fay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la communauté de communes à adhérer au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer les 2 compétences ci-dessus mentionnées.

2018/CR3-32: CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE PARC INFORMATIQUE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Mme le Maire présente le contrat proposé parla société FDI Contact d'une durée d'un an (du 21 avril 2018 au 20/04/2019), pour la maintenance du matériel informatique de la mairie et de l'école, et ce, pour un coût de 1 190 € HT, soit 1 428 € TTC. Le coût était de 1 356 € TTC l'an dernier, mais le parc informatique est désormais plus important.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme le maire à signer ce contrat de maintenance informatique d'une durée d'un an et pour un coût de 1 428 € TTC.

Poteau incendie du hameau de Bretteville: Mme le maire informe le conseil municipal que l'installation éventuelle d'un poteau incendie n'est pas réalisable dans le cadre des travaux de rénovation des canalisations. Le diamètre installé ne permet pas d'alimenter un tel équipement. L'ARS s'oppose à la pose d'un diamètre plus important, qui laisserait stagner l'eau trop longtemps au détriment de la qualité de l'eau distribuée.

Fête au village : Mme OUTIN informe les membres du conseil que, pour des raisons nouvelles de sécurité, le feu d'artifice doit être tiré à plus de 90 mètres des spectateurs. Le Comité des fêtes a donc pris contact avec M. LETAINTURIER qui a accepté de mettre à disposition son champ pour le tirage du feu d'artifice. Il mettra en place une

barrière afin de le sécuriser. En outre, Mme OUTIN, rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité d'aider à monter et démonter les tables durant ce week-end du 23 et 24 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS:

NOM DU CONSEILLER MUNICIPAL	SIGNATURE
DELEARDE Stéphane	
EL RHAZ Nelly	
GOSSET Françoise	
HOUDAN Françoise	
LANDEMAINE Delphine	
LEGOUPIL Colette	
LEREVEREND Christian	
MAUGER Alain	
OUTIN Nathalie	
THOBIE Guy	
TSAGOURIA Alexandra	